

Conseil Municipal du 19 juin 2020 – Compte rendu

L'an deux mil vingt, le 19 JUIN 2020, le Conseil municipal, légalement convoqué le **15 JUIN 2020**, s'est réuni au Chapiteau de la Fontanelle à Cussac à **17h00**, sous la présidence du Maire Dominique CHAMBON.

ETAIENT PRESENTS :

Nathalie BARNY, Maria CERQUEIRA, Frédéric CHALEIX, Dominique CHAMBON, Robert DUFOUR, Luc GABETTE, Paola GABORIAU, Frédéric GAILLARD, Patrick GIBAUD, Rémi GRENOUILLET, Dominique JARDIN, Josiane LEFORT, André RAVET, Françoise TOMAS, Christelle VIARD.

EXCUSE(ES) ayant donné pouvoir : Néant

ABSENT(S) (sans procuration) : Néant

Secrétaire de séance désignée : Josiane LEFORT

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant le conseil municipal de la réouverture de l'école primaire depuis le 8 juin 2020 avec une classe.

Il fait part de l'implication du Souffle vert qui a assuré la préparation des repas malgré un nombre restreint d'enfant.

Le 15 juin, une deuxième classe a été ouverte. Le personnel communal, enseignantes et élu(e)s ont œuvré pour que tout se passe bien dans le respect des mesures barrières.

Ce 22 juin, l'école est obligatoire pour tous. L'école maternelle et l'école primaire reprennent en respectant des mesures sanitaires allégées. Une soixantaine d'élèves reprendront les cours dont une quarantaine mangeront à la cantine.


POUR INFORMATION
**POINT
N°1**
1.1 - Décision du maire prise par délégation du conseil municipal

- Avenant n°1 au marché de travaux du presbytère : sur un budget de 246 065 € HT de dépenses prévues au budget primitif 2020, il est enregistré une moins-value de -3924 € HT.
- Aménagement des abords du presbytère : l'ancien maire, Luc Gabette, avait validé un devis de P. PAGEOT d'un montant de 680 € HT (enlèvement de pierres et engazonnement du terrain). La dépense sera imputée au budget primitif 2020.
- Deuxième révision de la carte communale : Intégration des données informatiques de la carte communale révisée pour un montant de 390€ HT.

1.2 - Délégations de fonctions et de signature du maire aux adjoints

Délégation des fonctions et signatures		1 ^{er} délégué	Remplaçants
Finances / Comptabilité (Fonctionnement et investissement)	Bordereaux, Courriers, Marchés, Marchés Publics, Courriers notif, Actes d'engagement	A. Ravet	N. Barny R. Grenouillet
Impôts / Fiscalité	Tous	A. Ravet	N. Barny R. Grenouillet
Conseil Municipal	Ordre du jour, Délibérations, tous documents en lien avec la gestion de l'assemblée délibérante, décisions du Maire en cas d'impossibilité du maire	N. Barny	
Personnel Communal	Espace extérieur	R. Grenouillet	
	Intérieur locaux	J. Lefort	
	Administratif	N. Barny	
CCAS-Actions sociales	Délibérations, arrêtés, action sociale, correspondances, tous documents liés à la compétence	J. Lefort	N. Barny
Relation associations Action culturelle	Convocation, emploi du temps, subventions, réservation salle, contrat, devis, tous documents liés à la compétence	J. Lefort	A. Ravet
Communication et informations municipales		A. Ravet	

Cimetière	Tout	J. Lefort	R. Grenouillet
Elections	Tout	N. Barny	A. Ravet
Affaires scolaires & extrascolaires	Correspondances, contrats, devis, tous documents liés à la compétence	J. Lefort	R. Grenouillet
Gestion bâtiments communaux & Parc locatifs	Contrat, Etat des lieux, Correspondances, Devis, Marchés, Arrêtés, tous documents liés à la compétence	R. Grenouillet	A. Ravet
Gestion de la voirie & équipements connexes	Contrat, Etat des lieux, Correspondances, Devis, Marchés, Arrêtés	R. Grenouillet	A. Ravet
Gestion du patrimoine agricole et forestier	Contrat, Etat des lieux, Correspondances, Devis, Marchés, Arrêtés, autorisation de travaux	R. Grenouillet	A. Ravet
Gestion du parc locatif	Contrat, Etat des lieux, Correspondances, Devis, Marchés, Arrêtés, autorisation de travaux	R. Grenouillet	A. Ravet
Urbanisme	Courriers, Correspondances, Sans effet juridique, PC/DP/CU & arrêtés	R. Grenouillet	N. Barny
Correspondance sans effet juridique		N. Barny	
Informatique, dématérialisation, gestion des supports de communication		F. Gaillard	
Embellissement, recensement divers travaux dans les villages, relations avec le SEHV		R. Dufour	

1.3 - Commission Communale Des Impôts Directs désignation des commissaires titulaires et suppléants

André Ravet informe l'assemblée qu'il y a lieu de requérir six commissaires titulaires et six suppléants par appel à la population. Une liste de personnes volontaires, sera transmises au directeur du centre des impôts qui choisira dans cette liste les membres de la commission.

André Ravet sera l'élu présent dans cette commission.

Les membres titulaires de cette commission étaient lors du mandat précédent : A. Chabasse, B.Fouet, M. Marcel, J.L. Penifaure, R. Cypcia, D. Mazières. Etaient commissaires suppléants, V. Dauge, A. Desvilles, J.J. Leveque, JM ; Rougier, R. Léonard.


POUR VOTE

POINT N°2	REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : AUTORISATION D'ENREGISTREMENT AUDIO DES SEANCES	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

N. BARNY propose au conseil municipal de procéder à l'enregistrement audio des conseils afin de faciliter la rédaction des comptes rendus du conseil. Ces enregistrements seront effacés après validation du compte rendu lors du conseil municipal suivant.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N°3	DESIGNATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES	POUR	12
		CONTRE	2
		ABSTENTION	1

Monsieur le Maire propose la création de deux postes de conseiller délégué.

1. Représentant auprès du SEHV et en charge de l'audit des villages pour la création de lieux de vie : R. DUFOUR.
2. Informatique, nouvelles technologies et gestion des panneaux d'affichage : F. GAILLARD.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

POINT N°4	INDEMNITES DE FONCTION - NOUVEAU MANDAT 2020-2026	POUR	9
		CONTRE	3
		ABSTENTION	3

4.1 – Maire

Délibération sur les indemnités : 1806,93€

L. GABETTE demande que ses propos figurent sur le compte-rendu. Il indique que depuis 55 ans les maires faisaient ça par conviction et calculant les indemnités au minimum de la tranche faisaient une règle de trois au prorata du nombre d'habitants. Il ajoute que la plupart des élus touchent une retraite et que le montant global de l'augmentation des indemnités de 24000€, aurait pu payer un projet communal.

Le Maire prend note de la remarque et propose ce dossier au vote.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté par 9 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions

4.2 – ADJOINTS AU MAIRE

Délibération sur le montant de l'indemnités : 670,10€

L. GABETTE fait les mêmes remarques que précédemment.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté par 9 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions

4.3 – CONSEILLERS DELEGUES

Délibération sur les indemnités (issues de celles du maire et des 4 adjoints) : 300€

P. GABORIAU indique qu'il n'y a jamais eu de conseillers délégués et qu'elle a assuré bénévolement ses mandats de conseillère municipale et communautaire pour la commune.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté par 9 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions

R. GRENOUILLET indique que depuis les prises de fonction des nouveaux élus, ils œuvrent à plein temps et s'interrogent sur la gestion du mandat précédent.

P. GABORIAU réplique que bien que n'étant pas présente continuellement, elle a toujours été présente pour défendre les intérêts de la commune.

L. GABETTE ajoute que ce ne sont pas les heures de présence qui comptent pour une gestion efficace.

R. GRENOUILLET se dit effaré par tous les problèmes qu'il a découvert, notamment concernant les stations d'épurations.

L. GABETTE précise que certaines personnes avaient en charge ces points techniques.

N. BARNY lui répond qu'en tant que maire, il était décideur et signataire et par conséquent en charge de la résolution de ces dysfonctionnements.

A. RAVET ajoute que le budget prévisionnel fait en janvier 2020 par l'ancienne mandature prévoyait de passer de 33 000€ à 43 000€ la ligne budgétaire concernant les indemnités des élus.

D. JARDIN demande si les indemnités des élus sont fixées pour le mandat et sont imposables. N BARNY répond qu'elles sont fixées pendant toute la mandature et qu'elles sont imposables.

POINT N°5	DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L.2122-23 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales
- De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite d'un montant de 8 000€ par opération.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas six ans
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal fixé à 100 000€
- D'exercer, au nom de la commune, et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du code de l'urbanisme

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N°6	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

6.1 - Fixation du nombre de membres du conseil d'administration

En plus du maire, le nombre de membre est fixé à 10 soit 5 membres élus appartenant au conseil municipal et 5 membres issus d'associations œuvrant pour le handicap, l'insertion sociale, les personnes âgées ou la famille (UDAF).

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adopté à l'unanimité.

6.2 - Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration

Sont proposées les élues suivantes : N. BARNY, M. CERQUEIRA, P. GABORIAU, D. JARDIN et J. LEFORT

Un appel sera lancé aux divers organismes et associations pour compléter la liste des membres du CCAS.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adopté à l'unanimité.

POINT N°7	COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL	POUR	14
		CONTRE	0
		ABSTENTION	1

La commission est composée du maire ou de son représentant et de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Il est proposé les élu(e)s suivant(e)s

Membres titulaires élus : P. GIRAUD, R. GRENOUILLET, A. RAVET

Membres suppléants élus : N. BARNY, R. DUFOUR, F. GAILLARD

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adopté par 14 voix pour et 1 abstention

POINT N°8	DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
----------------------	---

8.1 - Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV) : (1 titulaire)

Membre désigné : R DUFOUR

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adopté avec 12 voix pour 2 voix contre et 1 abstention

8.2 - SIAEP Vayres et Tardoire : (3 délégués titulaires et 3 suppléants)

Membres titulaires : L. GABETTE, P. GIBAUD, R. GRENOUILLET.

Membres suppléants : D. CHAMBON, R. DUFOUR, J. LEFORT.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

8.3 - Parc Naturel Régional Périgord Limousin : (2 délégués titulaires et 2 suppléants)

Membres titulaires : F. GAILLARD, D. JARDIN

Membres suppléant(e)s : P. GIBAUD, C. VIARD

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N°9	DELEGUES A LA FEDERATION DES COMMUNES FORESTIERES 1délégué titulaire et 1 suppléant	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Membre titulaire : P. GIBAUD

Membre suppléant : R. DUFOUR

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N°10	- COMMISSIONS ET/OU COMITES CONSULTATIFS - DEFINITION DES MODALITES GENERALES DE GESTION	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Commissions		Nombre de membres	Président	Membres élus
Communication	Ouverte	8	A.Ravet	F. Gaillard
Agriculture – Forêt – Environnement - Sentiers	Ouverte	10	P.Gibaud	F.Chaleix, R.Grenouillet, D.Jardin, F.Tomas, C.Viard
Patrimoine communal - Urbanisme - Villages	Ouverte	10	R.Grenouillet	R.Dufour, L.Gabette, P.Gibaud
Santé - Action sociale - Handicap	Ouverte	8	J.Lefort	N.Barny, M.Cerqueira, P.Gaboriau, D.Jardin
Vie scolaire - Sport - Jeunesse	Ouverte	10	J.Lefort	M.Cerqueira, F.Chaleix, D.Jardin, F.Tomas, C.Viard
Vie associative - Culture	Ouverte	10	J.Lefort	M.Cerqueira, P.Gaboriau, F.Gaillard, F.Tomas, C.Viard
Assainissement - Voirie	Fermée	5	D.Chambon	N.Barny, R.Dufour, P.Gibaud, R.Grenouillet

Les commissions ouvertes le sont également aux particuliers.

Une évolution du nombre de membres des commissions pourra être envisagé en cours de mandat.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N°11	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Monsieur le Maire propose le maintien des taux d'imposition 2019 :

Taxe Foncière : 19,47%

Taxe Foncière Non Bâti : 97,28%

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Nota : Pour la taxe d'habitation (TH), la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de TH à leur valeur de 2019. L'obligation de vote du taux de la TH n'est plus mentionnée par les textes

POINT N°12	REPARTITION DES SECTEURS DE LA COMMUNE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL
-----------------------	--

Après échanges entre élus sur les propositions présentées, ce point est ajourné au prochain conseil municipal.

POINT N°13	SINISTRE DU PARQUET DU CHAPITEAU DE LA FONTANELLE (AOUT 2017) : CONFIRMATION DE LA DECISION D'ESTER EN JUSTICE DECIDEE LE 01 MARS 2019 SUITE A EPUISEMENT DE LA PHASE AMIABLE	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Monsieur le Maire propose aux élu(e)s la poursuite de la procédure engagée sous la précédente mandature. Il explique aux nouveaux élus que le sinistre (parquet taché en de multiples endroits) est dû à une mauvaise utilisation de confettis dans le Chapiteau de la Fontanelle.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N°14	COURRIER DE DEMANDE D'AIDE DU SOUFFLE VERT A LA COMMUNE SUITE A LA CRISE SANITAIRE	POUR	14
		CONTRE	0
		ABSTENTION	1

Monsieur le Maire présente la demande du Souffle Vert. Très impacté par la crise sanitaire, son chiffre d'affaire a baissé de 85% depuis le début de l'année. Il sollicite l'aide de la commune :

- Pour une annulation exceptionnelle des loyers dus pour l'utilisation de locaux sous le Chapiteau de la Fontanelle et servant de vestiaires pour la piscine
- Par un geste commercial pour le prêt d'un barnum leur permettant d'augmenter le nombre de clients dans le respect des normes sanitaires

Monsieur le Maire propose l'effacement de la dette de 2783 € pour les loyers et un geste commercial pour la location du barnum avec une réduction de tarif de 50% soit 240€ au lieu de 480€.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adopté par 14 voix pour et 1 abstention.

POINT N°15	BUDGET COMMUNAL : DEFINITION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES NAPPES COMMUNALES CEDEES A UNE ASSOCIATION	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

D'anciennes nappes usagées ont été données à une association. Ce don, d'une valeur originelle de 1150€ doit faire l'objet d'un amortissement sur un an.

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adopté à l'unanimité

POINT N°16	QUESTIONS DIVERSES
-----------------------	---------------------------



- ❖ 1. Une demande de Monsieur ROUSSARIE pour une extension de location de terrain communal est reportée à une date ultérieure.
- ❖ 2. Après avoir demandé des précisions à L. GABETTE, (dossier sous mandature), sur une location d'étais à Monsieur GERAUDIE LAVIALLE, pour la grange de Monsieur ROUSSARIE, le conseil municipal valide à l'unanimité la demande de devis pour transformer la location en vente.
- ❖ 3. La façade, récemment refaite du Chapiteau de la Fontanelle, s'est dégradée. La garantie de parfait achèvement de l'entreprise GERAUDIE LAVIALLE devra prendre en charge la remise en état.

Sans d'autres questions, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h00.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.